

Informations de base	
<p><b>2025/2167(INI)</b></p> <p>INI - Procédure d'initiative</p> <p>Recommandation à l'intention du Conseil, de la Commission et de la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies</p> <p><b>Subject</b></p> <p>6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET	Affaires étrangères	KOVATCHEV Andrey (EPP)	21/10/2025
			Rapporteur(e) fictif/fictive INCIR Evin (S&D) ANDRIESE Mieke (Pfe) GEADI Geadis (ECR) VAUTMANS Hilde (Renew) RIEHL Nela (Greens/EFA) MONTERO Irene (The Left)	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Service européen pour l'action extérieure		KALLAS Kaja	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
11/09/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/04/2026	Vote en commission		
20/04/2026	Dépôt du rapport de la commission	A10-0103/2026	
19/05/2026	Débat en plénière		
20/05/2026	Décision du Parlement	T10-0182/2026	Résumé

20/05/2026	Résultat du vote au parlement	
------------	-------------------------------	---

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2167(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 121
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/10/03813

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE778.304</a>	12/01/2026	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE784.240</a>	20/02/2026	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A10-0103/2026</a>	20/04/2026	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T10-0182/2026</a>	20/05/2026	<a href="#">Résumé</a>

## Recommandation à l'intention du Conseil, de la Commission et de la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies

2025/2167(INI) - 20/05/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 369 voix pour, 160 contre et 112 abstentions, une recommandation à l'intention du Conseil, de la Commission et de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la 81e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Les principales recommandations du Parlement sont les suivantes:

### **Sauvegarder et renforcer le multilatéralisme**

Le Parlement a préconisé de continuer à soutenir un multilatéralisme efficace dans lequel les lois et les normes sont plus fortes que les conflits et de s'opposer à la diplomatie coercitive et aux tentatives de tout État de saper ou d'éroder **l'ordre multilatéral fondé sur des règles**. Il se dit résolu dans la défense du respect, de la protection et de la mise en œuvre des **droits humains universels**, de la démocratie, de la dignité humaine, de l'égalité, de l'état de droit et des processus électoraux transparents, crédibles et inclusifs.

Les députés souhaitent réaffirmer le rôle essentiel des **organisations multilatérales** en tant que cadres indispensables pour la résolution des conflits et la gouvernance mondiale, ainsi que pour répondre aux grands défis mondiaux tels que le changement climatique, la gestion des flux migratoires, la non-prolifération des armes de destruction massive, les pandémies, le terrorisme et la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues, entre autres et, en étroite coopération avec les partenaires de l'Union partageant les mêmes valeurs. Ils réaffirment qu'un **système multilatéral stable, fiable et équitable**, ainsi que des enceintes multilatérales telles que les Nations unies, sont essentiels pour garantir la paix et la sécurité.

La recommandation souligne l'importance d'un engagement solide des États-Unis pour **garantir la viabilité financière** du système des Nations unies, tout en luttant contre toute tentative visant à affaiblir la coopération multilatérale et de faire en sorte que le déficit budgétaire pour 2025 puisse être comblé le plus rapidement possible afin d'éviter un effondrement financier.

La nécessité de **promouvoir l'égalité de genre**, l'autonomisation des femmes et des jeunes et de soutenir activement l'intégration de l'égalité de genre dans toutes les politiques et tous les programmes des Nations unies est également soulignée.

### ***Réforme du système des Nations unies***

Le Parlement recommande de soutenir des réformes ambitieuses du système des Nations unies et plaide pour que l'Union - dans un contexte de désengagement de nos alliés traditionnels - assume une plus grande responsabilité pour soutenir, financer et renforcer les institutions multilatérales, y compris les Nations unies.

Les députés soulignent que la légitimité et la viabilité de l'ordre international dépendent d'une **réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies** afin de le rendre plus efficace, inclusif, transparent, démocratique et responsable, en établissant des conditions visant à limiter strictement l'usage du droit de veto lorsqu'il bloque une action essentielle des Nations unies, notamment dans le cas de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, dans la perspective de sa suppression totale à l'avenir.

Les députés soulignent également que **la Russie a perdu sa légitimité morale** en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, étant donné qu'elle a violé de manière flagrante les principes fondamentaux de la Charte des Nations unies, notamment en menant une guerre d'agression contre l'Ukraine et en utilisant son droit de veto pour bloquer les décisions relatives à ses propres actions illégales. Le Parlement recommande d'œuvrer à l'obtention d'un **siège permanent pour l'Union** au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, en plus du siège déjà détenu par la France.

Le Parlement recommande i) de continuer à renforcer la **coopération avec les partenaires, en particulier les pays partageant les mêmes valeurs** et ceux qui sont disposés à respecter le système multilatéral, ii) de nouer de toute urgence un dialogue structuré, en tant qu'Union, avec le **Sud global**, en tant que partenaires égaux dans la gouvernance mondiale, et iii) de soutenir la **responsabilité de protéger** en tant que base d'une action collective visant à secourir des populations en grave danger lorsque leurs gouvernements ne peuvent pas ou ne veulent pas agir.

### ***Paix et sécurité***

Le Parlement recommande de réaffirmer la ferme condamnation de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine et de plaider en faveur d'un **cessez-le-feu complet incluant des garanties de sécurité solides**, tout en veillant à ce que les auteurs de crimes de guerre rendent pleinement compte de leurs actes et en s'assurant du retour des enfants ukrainiens enlevés, des civils emprisonnés et des prisonniers de guerre. Il souligne également l'importance de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume de Danemark et du **Groenland**, ainsi que l'autodétermination du peuple groenlandais.

Les députés préconisent d'exprimer la vive inquiétude face aux actions militaires au **Moyen-Orient** et au rôle déstabilisateur de l'Iran et de ses mandataires terroristes, de souligner que les attaques des États-Unis et d'Israël contournent le système multilatéral fondé sur des règles, d'exprimer leur solidarité avec le peuple iranien, de condamner la répression du régime iranien et d'appeler à une mission d'enquête indépendante des Nations unies afin que les violations graves du droit international soient sanctionnées.

En ce qui concerne le **conflit à Gaza**, le Parlement recommande i) de collaborer activement avec les États membres pour parvenir à un cessez-le-feu permanent qui soit effectivement mis en œuvre et respecté et à la pleine réalisation de la solution fondée sur la coexistence de deux États; ii) de souligner qu'un avenir durable pour Gaza nécessite la démilitarisation du Hamas et d'autres groupes armés à Gaza et que lesdits groupes ne devraient jouer aucun rôle dans la gouvernance et l'administration du territoire et iii) de condamner toutes les violations du droit international humanitaire, y compris les crimes de guerre.

Les députés proposent également de condamner l'action unilatérale d'Israël visant à étendre sa présence en **Cisjordanie**, l'escalade de la violence par les colons extrémistes, le déplacement forcé de Palestiniens et l'adoption par la Knesset d'une loi élargissant le recours à la peine de mort.

### ***Développement durable et droits de l'homme***

Le Parlement recommande de continuer d'intégrer dans le développement durable une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme et d'utiliser la stratégie «**Global Gateway**» comme une alternative durable, transparente, démocratique et fondée sur des valeurs aux initiatives d'infrastructures concurrentes, en particulier celles de la Russie et de la Chine, comme un instrument stratégique afin de renforcer la présence géopolitique, la visibilité et la résilience de l'Union à travers le monde. Il préconise également de continuer à promouvoir les **droits des femmes** tels qu'ils sont inscrits dans la déclaration et le Programme d'action de Beijing des Nations unies, de faire de la **lutte contre la désinformation** une priorité et de renforcer la promotion de la liberté de religion, de pensée, de conscience et de conviction.